

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 08/09/2025	Le vingt-cinq septembre deux mille vingt-cinq à vingt heures trente,
Date d'affichage 25/09/2025	Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain MOMON, Maire.
Nombre de conseillers : En exercice.....23 Présents.....17 Votants.....20	<p>Etaient présents(es) : Alain MOMON, Daniel DESSOGNE, Josiane PACHOLKI, Eric SAINT SEBASTIEN, Michel DOYEN, Geneviève DARGNAT, Hermann TYNDAL, Sébastien DERREUMAUX, Valérie BOCQUEL, Bernadette CAPDEVILLE, Hermann TYNDAL, Gerty EMBOULÉ, Daniel PIGNOT, Olivier BEUDAERT, Régine BRAUN, Adeline FAIDER-LOGET et Elisabeth FRONTIN formant la majorité des membres en exercice.</p> <p>Absents excusés avec procuration : Brigitte GOUYON pouvoir à Valérie BOCQUEL Maud THOURY pouvoir à Daniel DESSOGNE Pascale PALARD pouvoir à Josiane PACHOLSKI</p> <p>Absent(s) : Alain GUYONNET, Nicolas POUZET et Sébastien PELLERIN</p>
Réf : 2025-049 Objet : CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT DE CHEF DE POLICE MUNICIPALE Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Sous-Préfecture de Fontainebleau au titre du contrôle de la légalité le 25/09/2025 et qu'elle a été rendue exécutoire le 25/09/2025 Le Maire, A. MOMON	Secrétaire de séance : Michel DOYEN

Réf : 2025-049- CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT DE CHEF DE POLICE MUNICIPALE

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu les articles L. 313-1 à L. 313-4 du Code Général de la Fonction Publique disposant que les emplois de chaque Collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la Collectivité ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment les articles L. 332-8 et L. 332-14 ;

Vu les différents décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale ;

Vu les nécessités de services à renforcer l'encadrement du service de police municipale ;

Considérant que le poste à créer correspond à un emploi permanent relevant du cadre d'emplois des chefs de service de police municipale, grade de chef de police municipale ;

Entendu Monsieur le Maire,

- Proposer à l'assemblée délibérante la création, à compter de ce jour, d'un poste permanent à temps complet relevant du cadre d'emploi de chef de service de police municipale ;
- Préciser que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- Approuve la création, à compter de ce jour, d'un poste permanent à temps complet relevant du cadre d'emploi de chef de service de police municipale ;
- Précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS
A VERNOU-LA CELLE SUR SEINE, le 25/09/2025

Le Maire, Alain MOMON



Secrétaire de séance : Michel DOYEN